

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2013

L'an deux mil treize, le vingt-deux mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame BOYCE Josiane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15 – Présents : 12 et 11 pour la 2^{ème} délibération - Votants : 13 et 12 pour la 2^{ème} délibération

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2013

Affichage : 15 mars 2013

Dépôt en Préfecture : 29 mars 2013

Publication : 29 mars 2013

PRESENTS :

Mme Josiane BOYCE (sauf pour le vote de la 2^e délib) - M. Loïc LEBERT – M. Michel GUILBERT – Mme Victoria BAR-BIZET - Mme Michèle-Paule CARO – Mme Valérie BURGARD – M. Nicolas CAUDAL - M. Gilles MOYEN – Mme Evelyne LAIGO - Mme Dominique ALOS – M. Ph. GAIN - Melle Y. Le SOMMER.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Véronique DUPORT donne procuration à M. Guilbert

ABSENTS NON EXCUSES:

M. O. LEGANGNEUX - M. Louis .C. JEAN.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Nicolas CAUDAL

- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le procès verbal de la séance précédente, qui n'a fait l'objet d'aucune observation.

Monsieur N.Caudal est désigné secrétaire de séance

01/2013 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2013

Après s'être assuré de la conformité des résultats identiques établis aux comptes administratifs 2012, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2012 du budget général de la commune et du budget annexe du lotissement « Er Vrenéguy » dressés par le comptable du Trésor Monsieur Jean-Charles BARD.

Madame J.Boyce quitte la salle au moment du vote du compte administratif.

02/2013 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2012

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2012, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité les comptes administratifs « 2012 » de la Commune et celui du budget annexe « Lotissement Er Vreneguy » dressés par Madame Josiane BOYCE, Maire, et qui se résument comme suit :

A – Budget Principal de la Commune

> Section de Fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2012	=	482 488,91	€
Recettes de l'exercice 2012	=	527 952,61	€
Soit un Excédent d'exercice de		45 463,70	€
Excédent de fonctionnement 2011 reporté	=	137 139,67	€

Soit un excédent de clôture de l'exercice 2012 de 182 603,37 €

+ l'intégration des opérations de la dissolution du SIAH de **683,87 €**

Soit un montant d'excédent cumulé de la section de fonctionnement de

183 287,24 €

> Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice 2012	=	82 765,10	€
Recettes de l'exercice 2012	=	38 669,00	€
Soit un déficit d'exercice 2012 de	=	-44 096,10	€
Excédent d'investissement 2011 reporté	=	7 282,13	€

Soit un déficit de clôture de l'exercice 2012 de - 36 813,97 €

Les restes à réaliser à reporter en 2013

En Dépenses	=	10 100,00	€
En Recettes	=	10 160,00	€
	soit	60,00	€
Besoin de financement		36 753,97	€

Soit un excédent global de l'exercice 2012 de

$$182\ 603,37\ € - 36\ 813,97\ € = 145\ 789,40\ € + 683,87\ €$$

soit 146 533,27

B – Budget Annexe Lotissement

- Section de fonctionnement dépenses 2012	=	8 733,34	€
- Section de fonctionnement recettes 2012	=	-	€
- Report fonctionnement 002 «2011»	=	86 437,31	€

Soit un excédent de l'exercice 2012 de 77 703,97 €

Soit un excédent global cumulé de 223 493,37 € + 683,87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée e à l'unanimité approuve les comptes administratifs de la commune et ceux du lotissement de l'exercice 2012.

03/2013 - AFFECTATION DU RESULTAT 2012 et REPRISE AU BP 2013

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la section de Fonctionnement fait apparaître,

Un Excédent de clôture de l'exercice 2012 de	182 603,37€
+ l'intégration des opérations de la dissolution du SIAH de	683,87 €

Soit un montant d'Excédent cumulé de 183 287,24 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2013,

Madame le Maire propose d'affecter à la ligne R 002 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif 2013 le montant d'excédent cumulé

de *145 849,40 € + 683,87 €*

et d'affecter en réserves à la ligne R 1068 en investissement : 36 753,97 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- décide d'affecter à la ligne R 002 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif 2013 un montant de : 145 849,40 € + 683,87 €*
- d'affecter en réserves à la ligne R 1068 de la section d'Investissement un montant de : 36 753,97 € du BP 2013,*
- et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.*

04/2013 - FIXATION DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2013

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2013,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le vote des taux d'imposition pour l'année 2013, à savoir un maintien des taux depuis 2008

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<u>Taxe d'habitation</u> %	15,56 %	15,56 %	15,56 %	15,56 %	15,56 %	15,56 %
<u>Taxe Foncière (bâti)</u> 21,17 %	21,17 %	21,17 %	21,17 %	21,17 %	21,17 %	21,17 %
<u>Taxe Foncière (non bâti)</u> %	54,58 %	54,58 %	54,58 %	54,58 %	54,58 %	54,58 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Approuve le maintien des taux d'imposition pour l'année 2013, ci-dessus indiqués.*
- Autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.*

05/2013 - ATTRIBUTIONS de SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS au titre de l'année 2013

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 mars 2013

Madame le Maire, propose au Conseil Municipal la répartition des subventions aux associations selon la liste insérée dans le Budget Primitif 2013 et ci-jointe à cette délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité décide :

- *d'accorder les subventions énumérées en pièces jointes,*
- *dit que les crédits sont inscrits au BP 2013 au chapitre 65 - article 6574,*
- *autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.*

06/2013 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2013

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 mars 2013,

Après présentation des Budgets Primitifs de la Commune de l'exercice 2013 au Conseil Municipal qui s'équilibrent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

> Section de fonctionnement

(Dépenses/Recettes) = 731 000,00 €

> Section d'investissement

(Dépenses/Recettes) = 312 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité décide :

- *D'approuver le budget Primitif Principal de l'exercice 2013 au niveau du chapitre.*
- *Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.*

07/2013 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Etat n° 828041115/2012

Madame Le Maire communique au Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur formulée par le comptable du trésor, M. Jean-Charles BARD pour un montant de 69,12 € et concernant une procédure de rétablissement personnel au compte 6542 (créances éteintes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Accepte l'admission en non-valeur N° 828041115/2012 d'un montant de 69,12 €,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

N°08/2013 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « SEMAINE du GOLFE » ANNEE 2013.

Madame Victoria Bar-Bizet, représentant la commune pour la Semaine du Golfe, propose au Conseil Municipal la convention (ci-jointe) de partenariat avec l'association « Semaine du Golfe » en vue de l'organisation de la semaine du Golfe du Morbihan 2013.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Accepte la convention de partenariat avec l'association « Semaine du Golfe »,
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention et tout document se relatif à cette manifestation.

↓ QUESTIONS DIVERSES

M. Guilbert

présente le bilan de la salle polyvalente et les nouveaux tarifs du SIAEP concernant l'assainissement non collectif. Il précise que le nombre des installations d'assainissement non collectifs est de 31 sur la commune de Le Hézo.

Mme Le Maire

Informe les membres du Conseil Municipal de la déprogrammation de logements locatifs sociaux sur le Hézo mais aussi sur d'autres communes par BSH. Elle ajoute qu'heureusement pour la commune de Le Hézo, Vannes Golfe Habitat a repris le projet de cette réalisation de 4 logements et non 3 initialement prévus par BSH.

M. Lebert

Informe l'assemblée de la nouvelle organisation pour la mise en place des conteneurs sur la commune. Une réunion publique programmée par Vannes Agglo est prévue le mercredi 17 avril à 18h30 à la salle « L'Estran » pour informer l'ensemble des habitants.

Mme Bar-Bizet

Est appuyée par N. Caudal pour rapporter le souhait de la directrice de l'école de faire bénéficier de cours de piscine pour le cycle 3 afin de « savoir nager » lors du passage au collège.

Elle informe du vide-grenier qui aura lieu le dimanche 14 avril.

Mme Laigo

Est déçue de ne pas avoir été avertie de la démolition de l'ancienne salle polyvalente et aussi de ne pas avoir été informée de l'inauguration du nouveau restaurant « La Marine » qui a remplacé « Le Clapotis ». Mme Le Maire précise qu'au cours des précédents Conseils Municipaux, la démolition de la salle a été annoncée à plusieurs reprises. D'autre part, compte-tenu du danger de l'amiante, il n'était pas prudent d'alerter la population.

Interroge M. Guilbert sur la possibilité d'associer la commune de St Armel à la banderole pour la Semaine du Golfe et qui est située sur la commune du Hézo.

M. Guilbert

Répond que ce n'est pas certain dans la mesure où cette banderole est un peu juste pour faire figurer les 2 manifestations (Exposition et Semaine du Golfe).

Mme Caro et Mme Alos

Expriment leur déception quant à la non-participation suffisante des Hézotins à la manifestation du bal masqué et qui a dû être annulée.

Madame Le Maire informe la date du prochain conseil et à cette occasion la présentation du PLU

Le jeudi 28 mars 2013 à 20h00

Clôture de la séance à 22h40.

Le Hézo, le 28 mars 2013

Le Maire,
J.Boyce



